



Campagne IR 2014, La CGT alerte la direction

Une délégation de la CGT a été reçue par M Mariel, M Zoller et M Le dû le 3 avril.

Le point campagne IR 2014 doit être abordé lors du CTL du 15 avril prochain. Mais la section CGT considère cette date trop tardive pour aborder cette question. En effet, la campagne impôt sur le revenu 2014 débutera dans les faits à partir du 9 avril (les déclarations sont envoyées à partir du 7 avril). C'est pourquoi la CGT a demandé une audience pour aborder cette question et alerter la direction sur la situation dans les services et sur le calendrier ultra resserré de la campagne.

Une campagne décalée :

Le calendrier du déroulement de la campagne d'impôt sur le revenu 2014 est désormais connu.

A tous les niveaux, le calendrier est avancé, la déclaration papier est à déposer pour le 20 mai au lieu du 31 mai les années précédentes.

Ainsi la DRFiP, qui expliquait il y a peu qu'elle ne pouvait pas faire de l'ascension un pont naturel (30 mai), du fait de la campagne IR, est aujourd'hui revenue sur sa décision. La direction explique que ce décalage est le résultat d'une décision nationale prise mi-mars.

Une campagne sous pression :

La situation dans les services doit interpellier la direction. Dans les SIP, l'empilement du calendrier de la mission foncière avec celui de la mission fiscale crée une pression statistique sur les agents des secteurs.

En effet, la date butoir de saisie des déclarations foncières D4, fixée au 7 mai, tombe en pleine campagne Impôt sur le revenu.

Pendant ce temps, un nombre important d'imprimés N°1236 (demandes d'informations aux propriétaires pour la mise à jour de la taxe d'habitation 2014) sont reçues par les services pour exploitation.

Nous avons fait le rapprochement entre cette pression statistique exercée sur les missions foncières (multiplication des audits et contrôles internes) et le récent rapport rendu par l'IGF.

La direction nie le terme de pression et tout lien entre les contrôles internes mis en place et le rapport de l'IGF qui dénonçait pourtant la «*trop grande autonomie*» laissée aux agents dans l'exercice de leurs missions.

Pour M Le Dû, directeur du pôle gestion fiscale, il appartient aux chefs de service de trouver «*le bon dosage*» afin de «*concilier au mieux les calendriers*», notamment grâce à la «*priorisation et la sélectivité des missions*».

Un calendrier ultra-resserré :

Le dispositif spécifique lié à la campagne Impôt sur le revenu 2014 est prévu pour l'Ille-et-Vilaine du 5 au 20 mai. Pour autant, dans la mesure où 89% des déclarations seront envoyées par la Poste le 7 avril, les contribuables les recevront à partir du 10 avril. La campagne d'information débutera donc près d'un mois avant son début officiel.

Quant à la date limite de dépôt du 20 mai, elle doit être considérée en tenant compte de la date limite de souscription par internet fixée au 3 juin pour l'Ille-et-Vilaine.

Il faudra décompter du calendrier de la campagne les 2, 9 et 30 mai du fait des ponts naturels et ajouter à cela le fait que les congés scolaires en Ille-et-Vilaine sont prévus du 28 avril au 11 mai, également en pleine campagne.

Ces éléments se traduiront pas une période de réception téléphonique et physique des contribuables concentrée sur une période ultra courte. Du jamais vu !

La direction ne nie pas cet état de fait, M Mariel précise qu'il conviendra d'être «vigilants et réactifs». Nous l'avons mis en garde contre toute pression inutile, notamment sur les congés des collègues. Nous serons également vigilants de notre côté et nous invitons les agents à nous faire remonter les difficultés qu'ils pourraient éventuellement rencontrer.

Télédéclarations :

Lors de la présentation des nouveautés IR, la direction générale incite à la promotion outrancière de la télé déclaration, smart phone, internet... Nous dénonçons une opération de com à grande échelle dont la finalité est connue, supprimer encore des emplois.

La situation précaire dans les accueils :

Comme dans les autres services, l'effectif des agents d'accueil n'est pas suffisant, que ce soit sur les grands sites (Rennes et St Malo), ou dans les autres SIP du département, et les trésoreries de proximité. Dans le contexte de concentration du flux des usagers sur une période ultra courte, on ne peut que s'inquiéter des conditions d'accueil des usagers, que ce soit pour les usagers eux même, et pour les conditions de travail des agents.

Nous les invitons également à nous faire remonter les difficultés spécifiques auxquels ils pourraient être confrontés.

Prime d'accueil : des clopinettes !

La question d'une prime spécifique pour les agents d'accueil a fait partie d'un des sujets de discussion d'un groupe de travail national avec les organisations syndicales.

Il en ressort l'attribution de primes spécifiques pour les agents travaillant sur des plateformes téléphoniques, mais également l'attribution d'une prime forfaitaire annuelle de 200 € à 300 €, versée sous forme d'ACF « sujétions » pour les agents de l'accueil et les caissiers, précisant qu'un agent peut être caissier et/ou à l'accueil. Cette prime sera versée avec la paye de juin 2014.

Quant aux agents amenés à faire de l'accueil occasionnellement, il seront également bénéficiaires de cette prime au prorata de leur temps passé à l'accueil, les chefs de service pointeront les vacances. S'agissant de 2014, première année d'application du dispositif, un montant forfaitaire d'environ 100 euros leur sera versée avec la paye de juin 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Nous avons mis à profit cette rencontre avec la direction pour évoquer d'autres points.

Prime accueil téléphonique en plate-forme :

Une prime spécifique a été obtenue par lutte des agents du CGSR et de la TCA pour leur mission d'accueil téléphonique en mode « plate-forme d'appels ». Ainsi ces agents bénéficieront de l'ACF sujétions particulières à hauteur de 20 points, soit 1100 € bruts annuels.

Les agents de la trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes ont rédigé une motion pour démontrer qu'ils ont des contraintes similaires et revendiquer la même prime. Ils ont mandaté la CGT pour la porter. Nous avons remis la motion au directeur, pour que cette revendication remonte à la direction générale.

Les personnels de nettoyage de la Cité administrative :

Avant l'audience, trois militants de la section ont organisé une HMI pour les Berkaniens et le personnel d'ONET à la Cité. 9 agents étaient présents.

Nous sommes ensuite intervenus au cours de l'audience pour demander la transformation du CDD en CDI pour une femme de ménage de la cité administrative, remplaçant une Berkanienne absente pour une longue durée. La direction a pris note de notre demande sans pouvoir nous donner réponse immédiatement. Nous la relancerons prochainement.

Nous avons aussi évoqué les conditions de travail des salariés de la société ONET, qui assurent le nettoyage des étages 1, 2, 5 et RDC de la cité administrative. Pour nous, le contrat passé avec cette société ne permet pas de faire le ménage en respectant le droit des salariés à de bonnes conditions de travail (pas assez d'heures). Le contrat national est en cours de renouvellement et les nouvelles conditions ne sont pas encore connues. De nombreux autres sujets sont en suspens, par exemple la mauvaise qualité des produits ménagers. Nous serons donc obligés de revenir sur le sujet avec la direction.

Rennes, le 8 avril